

SYNDICATS ET DÉMOCRATIE

Fonctionnaires et militant·e·s

Les organisations syndicales sont le levier le plus puissant pour défendre les intérêts des salarié·e·s. Leur fonctionnement est un défi constant. Leurs nombreuses tâches nécessitent l'engagement de permanent·e·s, en particulier pour le soutien aux membres, la défense juridique, le secrétariat et la comptabilité, la formation syndicale, la préparation de certains dossiers techniques et l'accompagnement des délégations de négociation.

Si les secrétaires syndicaux constituent le cœur du fonctionnement des syndicats, les militant·e·s sont, en principe, en charge des rôles décisionnels. De fait, les permanent·e·s se voient confier de larges responsabilités et le contrôle de celles-ci est plutôt

lâche, en particulier dans les structures centrales des organisations. D'une part, la technicité relativement grande des dossiers rend difficile la maîtrise des thèmes par les membres de base impliqués dans les instances militantes. De plus, le cumul d'activités professionnelles et d'une présence militante nécessaire sur le terrain limite les disponibilités. Finalement, lors de la préparation des décisions, des choix sont faits par les permanent·e·s qui influencent la capacité des militant·e·s à se déterminer. La séparation entre les «fonctionnaires syndicaux» et les «décideuses·eurs militant·e·s» peut donc être très théorique.

Les syndicats doivent s'inscrire dans l'action et l'autonomie des travailleuses·eurs. La

construction des appareils doit être conçue pour que les centres de pouvoir appartiennent aux militant·e·s et le rôle des secrétaires syndicaux doit être mis en débat, notamment dans les secteurs où l'on constate une progressive déconnexion entre le syndicat et les lieux de travail. En effet, la part grandissante de personnes extérieures aux secteurs d'activité est à questionner. C'est donc d'abord la faiblesse des instances syndicales démocratiques militantes qui pose problème. L'organisation n'est finalement qu'un outil aux mains des travailleuses·eurs. Leur engagement est donc la condition première de sa démocratisation!

*Julien Eggenberger
Président du Syndicat des services publics - Région Vaud*

SYNDICATS ET DÉMOCRATIE

L'exigence principale

L'ère de la post-démocratie vient de s'ouvrir. Il s'agit d'un lent processus de dépolitisation, intimement lié au néolibéralisme. Certes, il ne s'agit pas de dire qu'autrefois existait une vie démocratique idyllique: deux guerres mondiales, le fascisme et les dictatures militaires nous empêchent de porter de tels jugements. Toutefois, la démocratie est aujourd'hui non seulement réprimée, mais elle court le risque de disparaître et d'être remplacée par sa simple mise en scène. C'est pourquoi nous devons, à nouveau, défendre la démocratie comme auto-organisation et auto-gouvernement libre, égal et émancipateur. La démocratisation en est le chemin. Ce chemin est semé d'embûches, et la gauche doit exiger, mettre en œuvre et respecter une véritable démocratisation.

La démocratie n'est ni une méthode, ni une simple souveraineté du peuple, ni même une représentation de quoi que ce soit. La démocratisation des rapports sociaux et des organisations est à l'ordre du jour. Il faut donc organiser la démocratie au sein des syndicats qui ne peuvent pas en rester à des procédures formellement démocratiques. Mais cela ne suffit pas! Une démocratie vivante permet la discussion, se charge de questionner les structures enkystées, et s'oppose à la bureaucratie et au centralisme.

Bien entendu, un syndicat doit s'organiser le plus possible au niveau de l'atelier, de l'usine, de l'entreprise ou du secteur. Mais la manière de procéder reste sujette à débats. La fascination pour les soi-disant réussites américaines et l'importation des stratégies d'organisation syndicale des États-Unis ne résout malheureusement pas les problèmes et témoigne surtout du désarroi face à la désyndicalisation massive observée aux États-Unis et en Allemagne.

Les syndicats remplissent des fonctions différentes suivant les systèmes politiques dans lesquels ils s'inscrivent. La plupart du temps, ce sont des forces stabilisatrices, heureusement rarement

réactionnaires, concentrées sur le niveau national et réfléchissant parfois à des réformes; historiquement, il n'y a guère eu de tendances très radicales, voire révolutionnaires, au sein des syndicats.

UN CRITÈRE: LA DÉMOCRATISATION

La multitude des modèles syndicaux doit être débattue et analysée avec un regard critique. Le critère décisif est celui de la démocratisation. Nous devons nous demander quelle est l'influence des membres issu·e·s de la base, jusqu'à quel point l'appareil instrumentalise les membres, si toutes les informations nécessaires sont disponibles, si les discussions peuvent être conduites de manière ouverte, transparente et large, et enfin jusqu'à quel point l'auto-organisation prévaut ou si des rapports fortement hiérarchiques empêchent les échanges et limitent l'égalité de traitement. Il faut en permanence évaluer quels efforts sont entrepris en vue de la démocratisation, ou au contraire si elle n'est pas constituée comme thème puisque supposée existante par nature dans un syndicat. Une telle attitude oublie le but.

La démocratisation est le chemin menant à la démocratie, à des rapports démocratiques au sein d'une organisation ou d'un syndicat. Les décisions doivent être prises par la base, afin d'être des actions de démocratisation. Ces efforts doivent être organisés de manière consciente et spécifique. Ils ne peuvent s'arrêter ni à la porte de l'État, ni à celle de l'économie (par exemple, la démocratie économique, ou l'autogestion), ni surtout à celle des syndicats. Ne nous leurrions pas: la nécessité est de transformer les rapports capitalistes. Les syndicats peuvent y jouer un rôle essentiel, mais uniquement à condition qu'ils se posent la question de la démocratie et en fassent un enjeu central.

*Roland Herzog,
secrétaire syndical (Unia Berne) et Hans Schächli,
président du Solifonds
(traduction: RF)*

Paroles d'une militante

Le tout premier principe qui devrait nous guider, c'est qu'un syndicat doit servir sa base. Des rapports sociaux de plus en plus complexes imposent aux syndicats d'adapter leur position et de s'affirmer à armes égales face au patronat. En raison du recul des mouvements sociaux, le modèle d'un syndicalisme purement militant ne tient plus la route. Cette faiblesse de la contestation sociale et l'individualisation rampante ne peuvent être combattues par des moyens traditionnels. Par conséquent, un syndicat purement militant est au mieux un doux rêve.

En parallèle, le syndicalisme suisse ne peut se professionnaliser à excès. Un syndicat de professionnel·le·s avec des intellectuel·le·s au service des travailleuses·eurs manuel·le·s devient une caricature. Nous avons certes besoin du savoir qui ne doit pas être opposé à l'expérience des militant·e·s de terrain, mais cela ne signifie pas remettre les clefs du syndicat aux seul·e·s universitaires.

Les militant·e·s sont riches d'expériences précieuses et il faut marier les deux compétences: les savoirs des intellectuel·le·s en plus des idées concrètes des militant·e·s de terrain.

Un·e secrétaire syndical·e est engagé·e à plein temps au service de la cause. Les militant·e·s consacrent en revanche moins de temps à la vie du syndicat. Ce déséquilibre donne plus de pouvoir aux secrétaires, au détriment des militant·e·s de base. De plus, au sein des syndicats, on se heurte parfois aux intellectuel·le·s qui ne veulent pas engager des manuel·le·s.

Nous militons pour des instances décisionnelles et un comité central composés de militant·e·s et de professionnel·le·s. Il faut plus d'espace aux militant·e·s au sein des instances, peut-être avec davantage d'Assemblées des délégué·e·s nationales qui déterminent les actions syndicales selon l'importance de l'actualité.

L'idéal est que des intellectuel·le·s puissent s'appuyer sur les ouvrières et les ouvriers de base. Si les lois et les conventions collectives de travail ne donnent pas suffisamment de protection aux militant·e·s syndicaux·es, il est clair que cela entrave les vocations à s'engager dans les syndicats. Tant que les militant·e·s actives·ifs dans les entreprises ne peuvent bénéficier d'une protection contre le licenciement, il est illusoire de vouloir plus de militantisme.

J'envisage donc un modèle mixte pour nos syndicats, qui doivent accueillir à la fois des universitaires et des militant·e·s de la base.

*Marisa Pralong,
militante syndicale*

SYNDICATS ET DÉMOCRATIE

Démocratisation ou bureaucratiation

Depuis que les syndicats sont apparus dans les régions les plus industrialisées au début du XIX^e siècle, la tendance à la bureaucratiation les a minés. Cette tendance a pris plusieurs formes plus ou moins graves: la séparation des dirigeant·e·s et des exécutant·e·s à l'intérieur même du syndicat, mimant ainsi l'organisation d'une fabrique ou celle d'une armée, l'autonomisation d'une direction ne représentant progressivement plus que ses seuls intérêts (la logique des CCT en Suisse en a fourni de nombreux exemples), ou encore, au stade le plus avancé, la lutte parfois active des appareils contre la base syndicale (comme on l'a vu en Mai 1968 en France).

Cependant, depuis le début s'est également développée une contre-tendance de la base, qui a eu pour nom autogestion, auto-organisation, autonomie ou démocratie, et qui s'est battue sans cesse et avec obstination pour que les syndicats ne deviennent pas des copies conformes des organisations que la classe ouvrière combat. Si les syndicats

d'aujourd'hui ne sont pas des monstres bureaucratiques ultra-centralisés, sourds et aveugles à toutes les revendications de la base, c'est à cette contre-tendance et à elle seule que nous le devons. Elle demande la décentralisation des luttes et des décisions, qui doivent se prendre autant que possible sur le lieu de travail, en prise directe avec les enjeux immédiats des travailleuses·eurs et en respectant leurs différences d'appréciation et d'analyse.

Pour autant, à moins de croire au déclenchement spontané des luttes un peu partout, et à leur efficacité immédiate et comme innée, la nécessité d'organisations syndicales est incontestable, et avec elle le risque de bureaucratiation. C'est dire que la lutte entre les deux tendances – la bureaucratiation de l'appareil et l'appel persistant à sa démocratisation – est constitutive du travail politique de tous les syndicats. Ce serait un signe très inquiétant si elle venait à disparaître.

L'excessive spécialisation des tâches et le pouvoir confié aux

expert·e·s sont un autre aspect de cette bureaucratiation. Si les juristes et les économistes progressistes peuvent et doivent renforcer les luttes syndicales par leurs compétences techniques, il est en revanche absolument impératif que la conduite politique des luttes ne leur appartienne pas.

Nous ne devons jamais oublier pour finir, du côté des salarié·e·s, que le patronat, lui, est puissamment organisé, que ses différentes composantes communiquent en permanence entre elles et se soutiennent mutuellement. Nous devons lui opposer une même solidarité, une même combativité, une même connaissance des mouvements, mais nous ne devons pas imiter son organisation centralisée et autoritaire. Le mouvement syndical est aussi, bien qu'il ne soit pas seulement cela, une manière de se figurer comment peut fonctionner une société dans laquelle l'imaginaire capitaliste n'a pas colonisé tous les domaines de l'existence, et tué tout ce qui vaut la peine d'être défendu.

La rédaction